

La part des femmes dans les conseils municipaux augmente et atteint 42,4 % après les élections en 2020

La proportion de femmes dans les conseils municipaux (maires, adjoints, autres conseillers) est de 42,4 % au lendemain des élections municipales de 2020 (contre 39,9 % à la fin du mandat précédent). 1 000 communes de plus sont dirigées par une femme depuis les élections, ce qui porte la proportion de femmes parmi les maires à 19,8 % (16,9 % avant les élections). Par ailleurs, 71 % des maires en place avant les élections se sont portés candidats ; parmi eux, 86 % ont été réélus, ce qui porte à 61 % la proportion de maires réélus.

Les femmes occupent plus souvent les fonctions exécutives autres que celles de maire (33,3 % parmi les 1ers adjoints, 42,2 % parmi les 2^e adjoints, etc.). L'augmentation de la part des femmes parmi les élus n'a quasiment pas atténué cette tendance par rapport au mandat précédent.

Avant comme après les élections, les femmes dirigent plus souvent les petites communes que les grandes. Il y a donc proportionnellement plus de femmes maires de communes rurales (20,3 %) que de communes urbaines (18,0 %). Les communes de plus de 100 000 habitants se distinguent toutefois des autres : 28,6 % de femmes parmi les maires, contre 16,7 % avant les élections, soit 5 communes de plus.

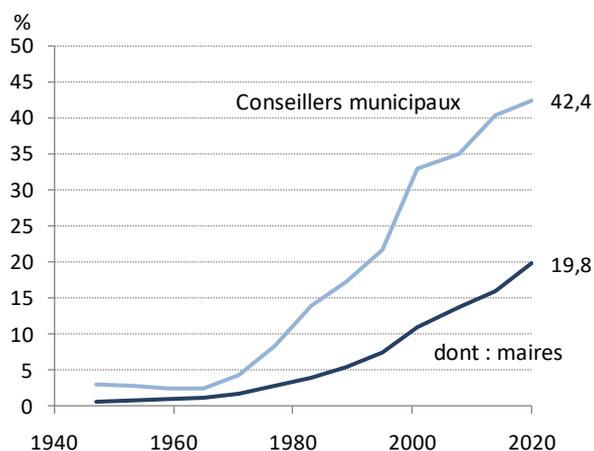
Les dernières élections n'ont pas bouleversé les disparités géographiques. La proportion de femmes parmi les maires reste faible en Corse et en Martinique. Elle diminue en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne, en Guadeloupe et en Corse. Elle reste élevée dans l'Yonne et dans le Cher, et augmente fortement à La Réunion, où elle était très faible avant les élections, et en Vendée.

La proportion de femmes n'a augmenté que parmi les jeunes élus. À partir de 55 ans, la proportion de femmes parmi les conseillers municipaux a peu changé.

La proportion de femmes dans les conseils municipaux a augmenté de 2,5 points

La proportion de femmes dans les conseils municipaux après les élections de 2020 est de 42,4 % (graphique 1 et tableau 1). Elle augmente de 2,5 points par rapport à la fin de la mandature précédente (cf. source et définitions).

Graphique 1 - Proportion de femmes dans les conseils municipaux



Source : DGCL. Données : RNE ; Ministère de l'Intérieur-DMAT-BEEP.

L'alternance obligatoire d'un homme et d'une femme dans la présentation des listes électorales s'applique depuis 2014 aux communes de 1 000 habitants ou plus.

À partir de 1 000 habitants, la parité est quasiment atteinte (48,5 % si l'on regarde l'ensemble des conseillers, 49,9 % sans les maires) (tableau 1). La composition d'un conseil issu de plusieurs listes paritaires n'aboutit en effet pas nécessairement à un conseil strictement paritaire (selon le sexe des têtes de liste et le nombre des membres des conseils). Avant les dernières élections, certaines communes nouvelles de 1 000 habitants ou plus étaient par ailleurs issues du regroupement de plusieurs communes de petite taille, où la parité n'était pas assurée.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants en revanche, la proportion de femmes dans les conseils est nettement inférieure à 50 % (tableau 1). Le nombre de femmes (en prenant également en compte le maire) n'est supérieur ou égal au nombre d'hommes que dans 13,2 % de ces communes. Que le maire soit une femme ou un homme change très peu la proportion de femmes dans le conseil. Pour autant, la progression du

nombre de femmes est notable, alors qu'aucune obligation juridique n'existe.

Tableau 1 - Proportion de femmes dans les conseils municipaux, selon la taille de la commune et la fonction occupée

en %		Élections 2020		
Taille des communes		avant	après	écart
Conseillers municipaux	Toutes communes	39,9	42,4	+2,5
	moins de 1 000 hab.	34,4	37,6	+3,2
	1 000 hab. ou plus	46,6	48,5	+1,9
dont : maires	Toutes communes	16,9	19,8	+2,9
	moins de 1 000 hab.	18,0	20,3	+2,3
	1 000 hab. ou plus	14,4	18,8	+4,4
adjoints et autres conseillers	Toutes communes	41,7	44,0	+2,3
	moins de 1 000 hab.	36,1	39,3	+3,2
	1 000 hab. ou plus	48,1	49,9	+1,8

Source : DGCL. Données : RNE 2020 ; Ministère de l'Intérieur-DMAT-BEEP.

Maires : 1 000 femmes de plus en 2020

1 900 communes dirigées par une femme avant les élections sont désormais dirigées par un homme. À l'inverse, 2 900 communes auparavant dirigées par un homme le sont maintenant par une femme (tableau 2). Ce sont donc 1 000 communes de plus qui sont dirigées par une femme depuis les élections, ce qui porte à 19,8 % la proportion de femmes parmi les maires.

Tableau 2 - Nombre de maires avant et après les élections, par sexe

		Nombre de postes de maires occupés après les élections par des...		
		Femmes	Hommes	Total
Nombre de postes de maires occupés avant les élections par des...	Femmes	4 007	1 856	5 863
	Hommes	2 851	25 883	28 734
	Total	6 858	27 739	34 597

Lecture : 4 007 communes dirigées par une femme avant les élections de 2020 sont toujours dirigées par une femme après les élections.

Champ : communes ayant dans le RNE un maire enregistré avant et après les élections.

Source : DGCL. Données : RNE 2020 ; Ministère de l'Intérieur-DMAT-BEEP.

61 % de maires réélus, dont 86 % des maires candidats

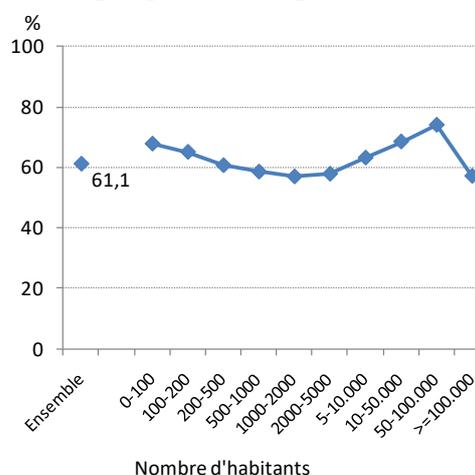
61,1 % des maires ont été réélus, proportion comparable à celle des élections précédentes. Cette proportion est plus forte pour les très petites communes (67,7 % pour les communes de moins de 100 habitants) et aussi pour les grandes villes (73,9 % pour les communes de 50 000 à 100 000

habitants), tandis que dans les communes de taille intermédiaire (1 000 à 2 000 habitants) la proportion de maires réélus n'est que de 56,9 % (graphique 2).

La proportion de maires réélus est légèrement plus faible pour les femmes (58,5 %) que pour les hommes (61,7 %) (graphique 2a). La hausse de la proportion globale de femmes maires aux dernières élections s'explique donc avant tout par le nombre de communes dont le maire a changé.

Ce taux de réélection peut se décomposer en taux de candidature et en taux de succès à l'élection. 71,0 % des maires en fonction début 2020 se sont portés candidats ; les hommes (71,6 %) un peu plus que les femmes (69,1 %) ; les maires des grandes villes un peu plus que ceux des communes de taille intermédiaire (graphique 2b).

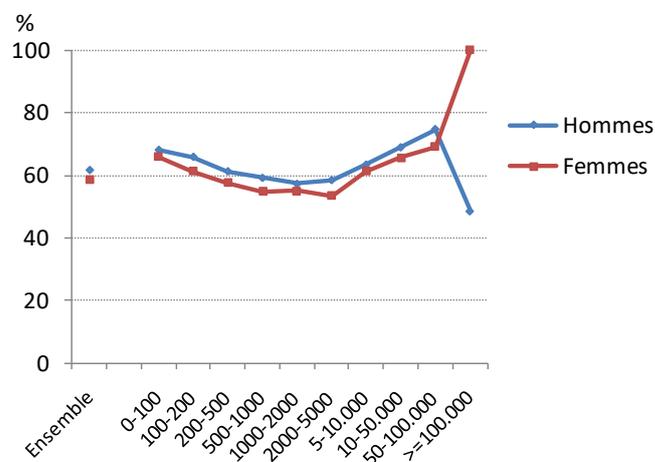
Graphiques 2 - Proportion de maires réélus



Champ : les 34 600 communes où la fonction de maire est enregistrée dans le RNE en 2020 avant et après les élections.

Source : DGCL. Données : RNE 2020 ; Ministère de l'Intérieur-DMAT-BEEP.

2a - Proportion de maires réélus, selon la taille de la commune et le sexe du maire

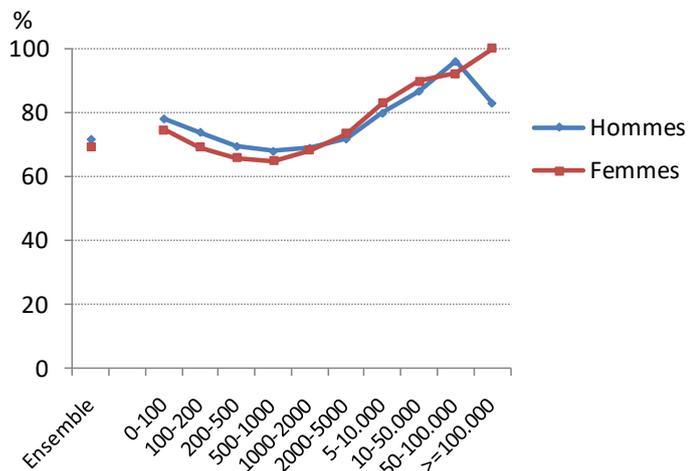


Lecture : Sur 100 femmes maires d'une commune de moins de 100 habitants avant les élections, 66 ont été réélues. Les 34 autres ne sont plus maires de cette commune : soit elles n'ont pas remis leur mandat en jeu, soit elles n'ont pas été réélues. Le nouveau maire est soit un homme soit une femme.

Une fois candidats, 86,0 % des maires ont été réélus. Là aussi, les hommes (86,2 %) un peu plus que les femmes (84,6 %) (*graphique 2c*).

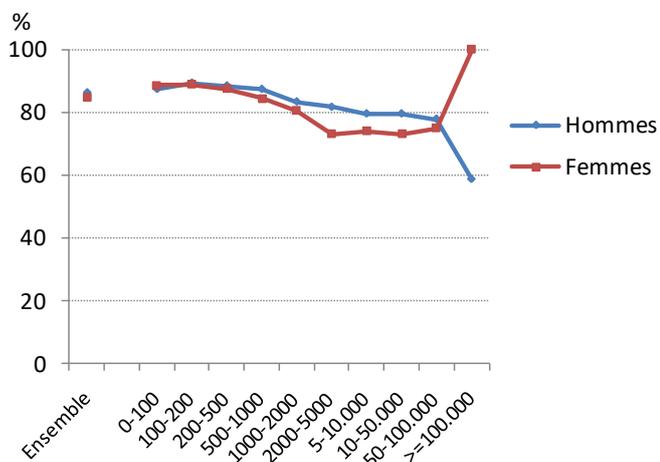
Pour les 42 communes de plus de 100 000 habitants, la proportion de maires réélus est plus faible que la moyenne : 57,1 %. Les sept femmes déjà maires se sont toutes représentées et ont toutes été réélues. Cinq autres femmes ont conquis une mairie auparavant tenue par un homme.

2b - Proportion de candidats parmi les maires



Lecture : Sur 100 femmes maires d'une commune de moins de 100 habitants début janvier 2020, 74 se sont portées candidates aux élections de 2020.

2c - Proportion de réélus parmi les maires candidats

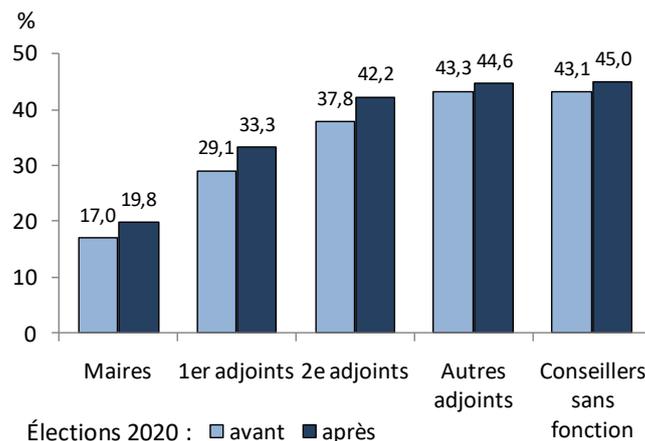


Lecture : Sur 100 femmes maires d'une commune de moins de 100 habitants début janvier 2020 et qui se sont portées candidates, 86 ont été réélues.

Plus de femmes dans les fonctions exécutives autres que celle de maire

Plus on s'éloigne de la fonction de maire, plus les fonctions exécutives sont occupées par des femmes : 19,8 % de femmes parmi les maires, 33,3 % parmi les premiers adjoints, 42,2 % pour les deuxièmes adjoints et 44,6 % parmi les autres adjoints. L'augmentation de la part des femmes dans chacune des fonctions n'a pas fondamentalement remis en cause cette répartition (*graphique 3*).

Graphique 3 - Proportion de femmes dans les conseils municipaux, selon la fonction occupée



Source : DGCL. Données : RNE 2020 ; Ministère de l'Intérieur-DMAT-BEEP.

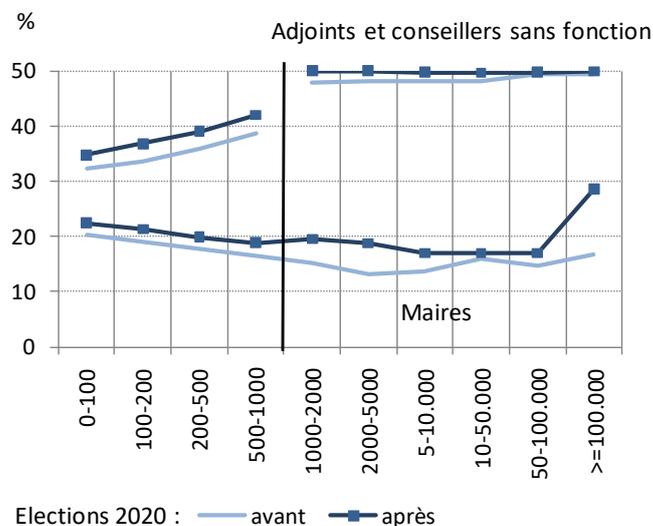
Plus de femmes maires de communes rurales

Avant comme après les élections, les femmes dirigent plus souvent les petites communes que les grandes : 22,4 % des maires des communes de moins de 100 habitants sont des femmes, et seulement 18,8 % dans les communes de plus de 1 000 habitants (*graphique 4a et tableau 1*). Les très grandes villes se distinguent des autres communes urbaines : parmi les 42 communes de plus de 100 000 habitants, il y a désormais 12 maires femmes, soit 28,9 %, contre 7 avant les élections (16,7 %).

Selon une typologie par type de territoire (*cf. Pour en savoir plus*), et non plus par taille de la commune, 20,3 % des maires d'une commune rurale sont des femmes, et 18,0 % des maires d'une commune urbaine (*graphique 4b*).

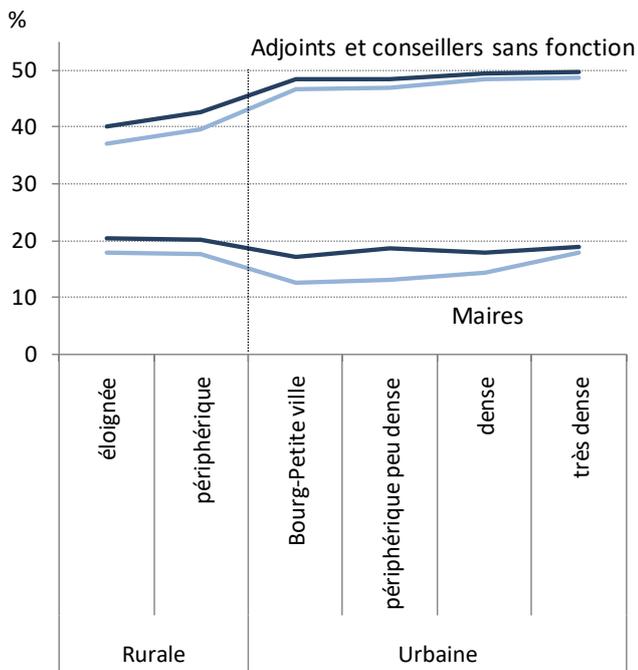
Graphique 4 - Proportion de femmes dans le conseil municipal selon la fonction occupée et...

4a ... selon la taille de la commune*



* L'alternance obligatoire d'un homme et d'une femme dans la présentation des listes électorales s'applique aux communes à partir de 1 000 habitants, d'où la rupture dans notre représentation des proportions de femmes.

4b ... selon le type de territoire de la commune



Elections 2020 : — avant — après

Source : DGCL. Données : RNE ; Ministère de l'Intérieur-DMAT-BEEP.

Moins de femmes dans les conseils municipaux de l'est et du nord du pays et en Corse

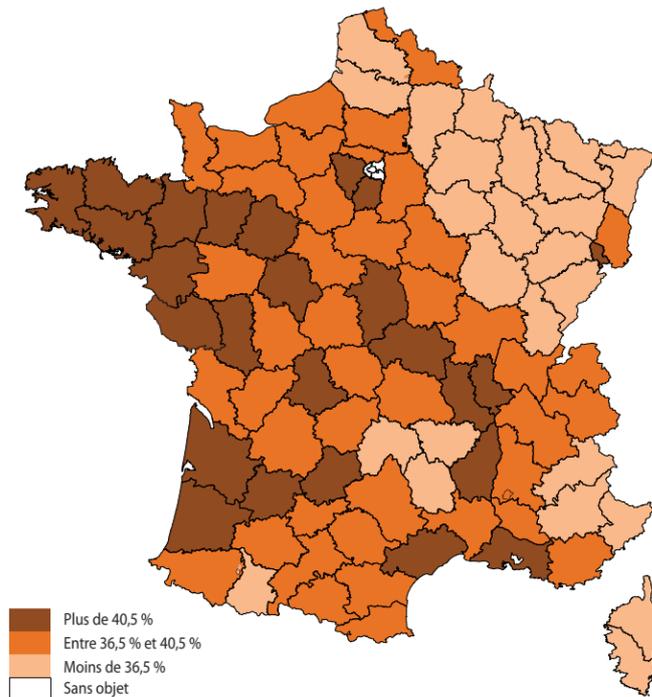
D'un département à l'autre, la proportion de femmes dans les conseils des communes de moins de 1 000 habitants varie de 32 % (dans la Meuse) à 47 % (Bouches-du-Rhône). Elle est plus faible en Corse et dans les communes de l'est et du nord du pays, et plus forte dans les communes des départements littoraux (Bretagne, côtes atlantique et méditerranéenne) (Carte 1).

On ne retrouve pas cette géographie littorale pour la fonction de maire : la proportion de femmes maires est la plus élevée pour les communes du Centre-Val de Loire, d'Île-de-France et de la partie limousine de la Nouvelle-Aquitaine (carte 2 et graphique 5). Les plus fortes progressions se situent à La Réunion, où la proportion de femmes dans les conseils était très faible avant les élections, et en Vendée. La proportion de femmes maires est en revanche la plus faible en Corse, dans l'est du pays, et sur les bords de la méditerranée. Certains départements enregistrent de fortes baisses : la Seine-Saint-Denis (20,5 % avant les élections et 12,5 % après), le Val-de-Marne (de 27,7 % à 21,3 %) et la Guadeloupe (de 28,1 % à 21,9 %). La Corse-du-Sud était déjà le département où l'on enregistrait le moins de femmes maires avant les élections (12,9 % des maires), cette proportion baisse encore (12,1 % après les élections).

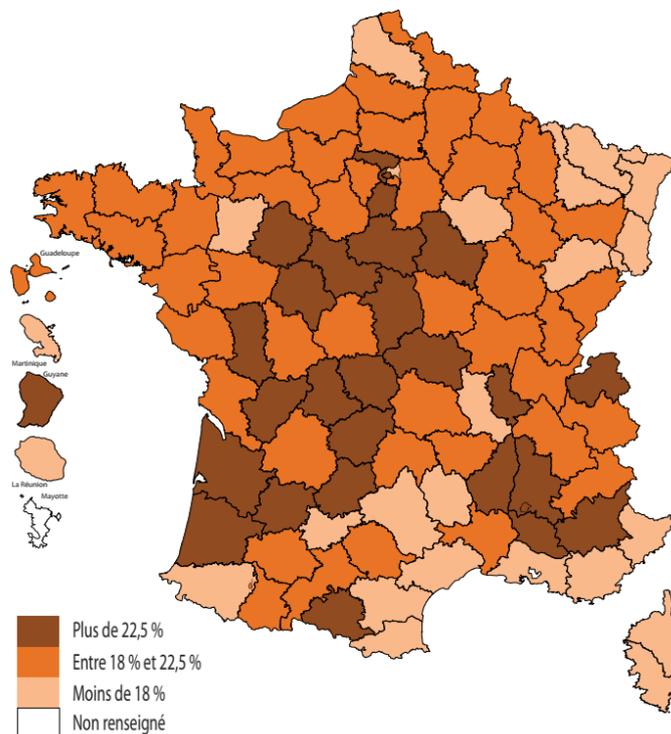
Dans les départements d'outre-mer, les communes sont plus peuplées qu'en métropole et elles sont peu nombreuses. Les proportions de femmes parmi les maires s'en trouvent beaucoup plus contrastées : 22,7 % en Guyane et 10,3 % en

Martinique (graphique 5). Le très faible nombre de communes de moins de 1 000 habitants dans les DOM, voire leur absence dans certains départements, rend la comparaison avec la métropole impossible pour les autres membres du conseil municipal.

Carte 1 - Proportion de femmes dans les conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants

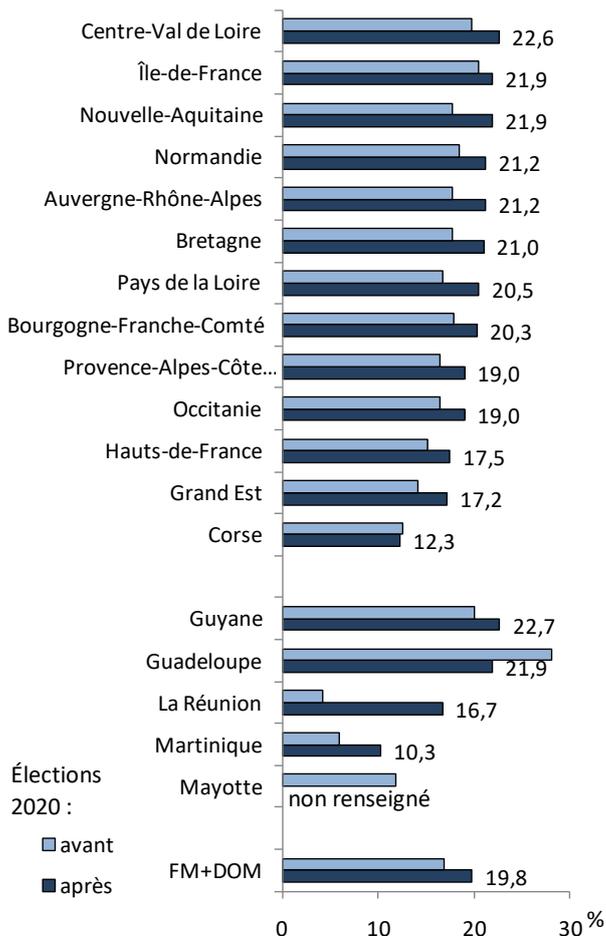


Carte 2 - Proportion de femmes maires



Source : DGCL. Données : RNE ; Ministère de l'Intérieur-DMAT-BEEP.

Graphique 5 - Proportion de femmes parmi les maires, selon la région



Lecture : Au lendemain des élections de 2020, 22,6 % des maires des communes de Centre-Val-de-Loire sont des femmes.

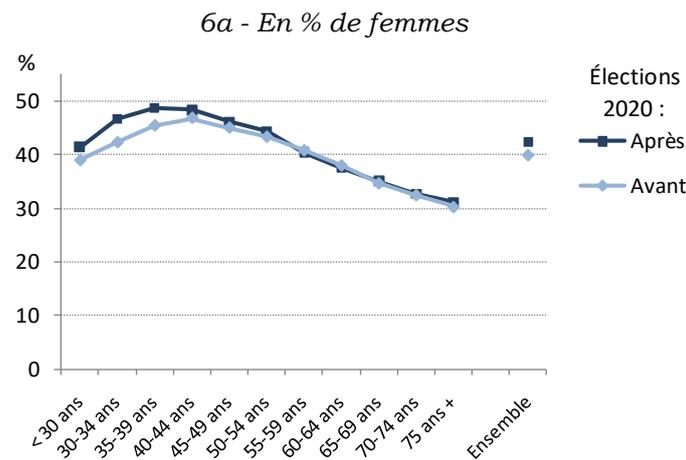
Source : DGCL. Données : RNE ; Ministère de l'Intérieur-DMAT-BEEP.

Plus de femmes parmi les jeunes élus

La proportion de femmes n'a augmenté que parmi les jeunes élus. Dans les conseils municipaux, la répartition des femmes selon leur âge reste très différente de celle des hommes. Parmi les rares élus de moins de 30 ans, la proportion de femmes est de 41 % (graphique 6a). Autour de 40 ans, cette proportion atteint désormais presque la parité (49 % parmi les élus de 35 à 40 ans). Ensuite, la proportion de femmes ne cesse de diminuer au fur et à mesure que l'âge augmente (31 % de femmes pour les élus de plus de 75 ans) : à partir de 50 ans, le nombre de femmes élues diminue avec l'âge, tandis que celui des hommes continue d'augmenter (jusqu'à 70 ans) (graphique 6b).

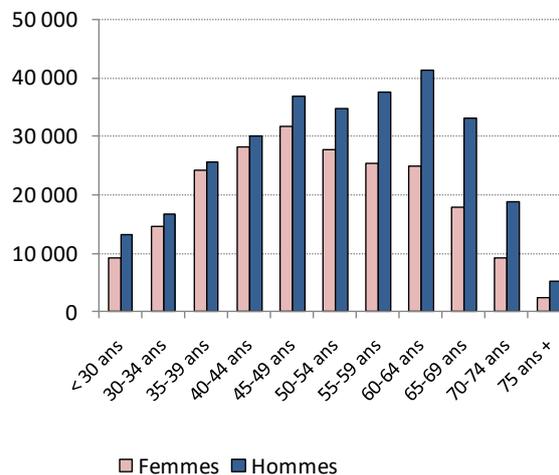
Quelle que soit la fonction (maire, adjoint), la proportion de femmes dans les conseils municipaux selon l'âge des élus suit actuellement à peu près le même mouvement : augmentation de la part des femmes jusqu'à 45 ans, diminution ensuite (graphique 6c).

Graphiques 6 - Hommes et femmes membres des conseils municipaux selon leur âge



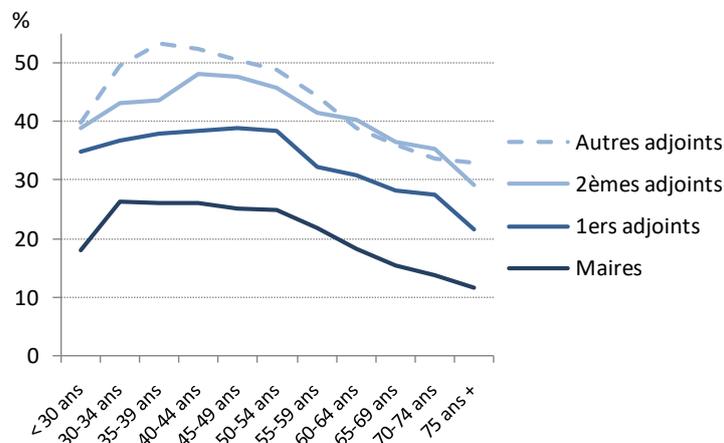
Lecture : Après les élections de 2020, 41 % des élus de moins de 30 ans sont des femmes.

6b - En nombre de femmes et d'hommes



Lecture : Il y a 9 200 femmes et 13 200 hommes de moins de 30 ans dans les conseils municipaux au lendemain des élections de 2020.

6c - En % de femmes, selon la fonction occupée



Lecture : 35 % des premiers adjoints de moins de 30 ans sont des femmes.

Source : DGCL. Données : RNE ; Ministère de l'Intérieur-DMAT-BEEP.

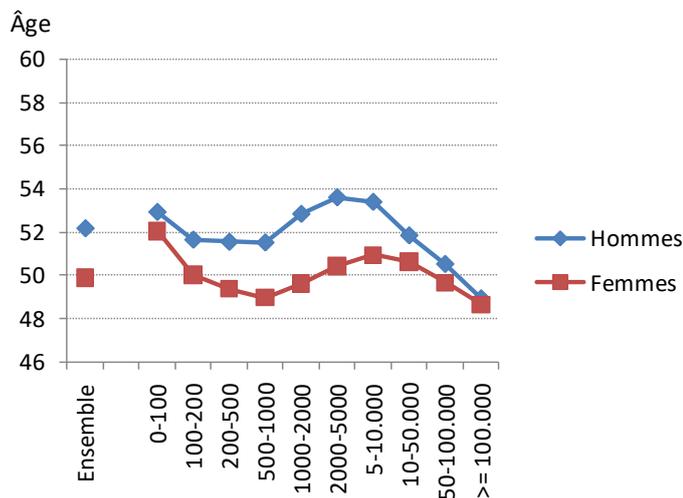
De ce fait, les femmes dans les conseils municipaux sont plus jeunes de deux ans et demi que les hommes : 49,9 ans pour les femmes et 52,2 ans pour les hommes en 2020 après les élections (graphique 7). D'une région à l'autre, les moyennes d'âge des membres des conseils municipaux sont peu différentes des moyennes nationales, sauf pour Mayotte (39,5 ans pour les femmes et 44,5 ans pour les hommes) et la Guyane (44,4 ans et 47,5 ans). Les membres des conseils municipaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont la moyenne d'âge la plus élevée : 52,2 ans pour les femmes et 55,0 ans pour les hommes.

L'âge moyen des élus est, en moyenne, plus élevé dans les très petites communes (moins de 100 habitants) et dans les communes de taille intermédiaire (entre 2 000 et 10 000 habitants). En revanche, les élus sont plus jeunes dans les petites communes (entre 500 et 1 000 habitants) et dans les très grandes villes (plus de 50 000 habitants).

L'âge moyen des conseillers n'est pas le même selon la fonction exercée : les maires sont les plus âgés (58,5 ans), puis les premiers adjoints (56,2 ans), les deuxièmes adjoints (54,3 ans), etc. (graphique 8).

Pour chacune des fonctions exercées, l'âge moyen des hommes est plus élevé que celui des femmes : 56,3 ans pour les maires femmes et 59,0 ans pour les hommes. □

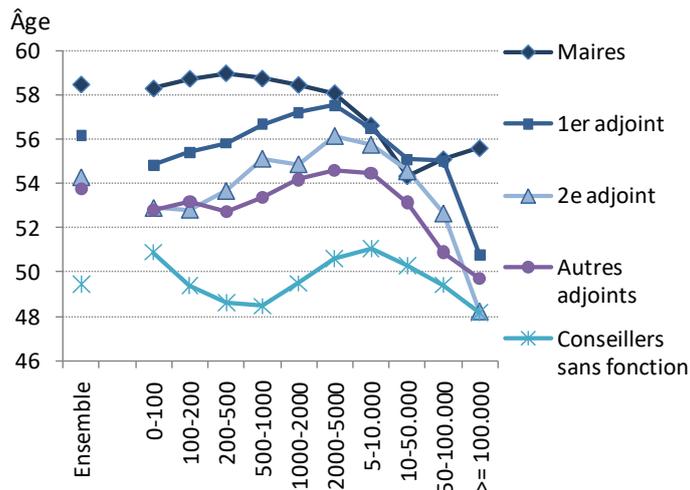
Graphique 7 - Âge moyen des conseillers municipaux selon leur sexe et la taille de la commune



Lecture : L'âge moyen d'une femme membre d'un conseil municipal d'une commune de moins de 100 habitants est de 52,1 ans.

Source : DGCL. Données : RNE ; Ministère de l'Intérieur-DMAT-BEEP.

Graphique 8 - Âge moyen des conseillers municipaux selon leur fonction exercée et la taille de la commune



Source : DGCL. Données : RNE ; Ministère de l'Intérieur-DMAT-BEEP.

Sources et définitions :

Répertoire national des élus (RNE) : Le RNE, régi par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 relatif à la mise en œuvre de deux traitements automatisés de données à caractère personnel dénommés « Application élection » et « Répertoire national des élus », constitue une base de données mise à jour en continu par les préfetures, afin d'assurer le suivi des mandats électoraux et des fonctions électives de tous les élus. Les données sont recueillies et traitées au ministère de l'Intérieur par le bureau des élections et des études politiques (BEEP, direction de la modernisation et de l'action territoriale DMAT).

Cette étude compare les extractions du RNE de janvier 2020 (avant les élections) à celles de fin juillet 2020 (après les élections). L'extraction complète du RNE au début du mandat de 2014 n'est pas disponible.

Cette étude compare par ailleurs le RNE avec le fichier des candidats, également produit et diffusé par le ministère de l'Intérieur.

Pour en savoir plus :

Les données des graphiques et des cartes sont disponibles en ligne au format Excel, sur le site du département des études et des statistiques locales de la DGCL, en pièce jointe au BIS.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-1>

Collectivités locales en chiffres, Chapitre 7. DGCL.
<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres>

La typologie utilisée ici pour classer les communes selon leur territoire utilise les outils développés par l'Insee. Elle a été élaborée par le service statistique du ministère chargé de l'éducation.

<https://www.education.gouv.fr/typologie-des-communes-rurales-et-urbaines-41672>

Annexes :
Proportion de femmes avant et après les élections de 2020,
selon la fonction exécutive exercée et selon la taille des communes

Élections 2020	Taille des communes	Maires	1er adjoints	2ème adjoints	Autres adjoints	Conseillers sans fonction	Ensemble
Avant	Ensemble	17,0	29,1	37,8	43,3	43,1	39,9
	0-100	20,3	26,2	29,7	28,9	34,2	30,6
	100-200	19,0	25,9	30,8	31,6	35,2	32,2
	200-500	17,7	26,0	31,5	33,0	37,9	34,1
	500-1000	16,4	27,3	34,1	34,3	40,9	37,1
	1000-2000	15,1	34,5	49,0	46,2	49,3	45,9
	2000-5000	13,2	35,8	53,3	46,5	49,0	46,7
	5-10.000	13,6	40,3	52,5	48,5	48,2	47,0
	10-50.000	15,9	40,5	55,6	47,1	48,6	47,4
	50-100.000	14,8	40,0	56,3	48,9	49,8	48,8
>=100.000	16,7	39,0	51,2	50,6	49,0	48,9	
Après	Ensemble	19,8	33,3	42,2	44,6	45,0	42,4
	0-100	22,5	29,6	31,8	25,0	36,3	33,1
	100-200	21,3	29,8	32,0	34,5	38,1	35,4
	200-500	19,9	29,4	35,3	35,9	40,8	37,3
	500-1000	18,9	31,3	38,6	37,3	43,7	40,4
	1000-2000	19,5	40,8	58,4	45,5	50,8	48,2
	2000-5000	18,8	40,1	59,7	47,7	50,5	48,6
	5-10.000	17,0	44,8	54,2	49,3	50,0	48,7
	10-50.000	17,0	43,9	55,9	49,1	49,9	48,8
	50-100.000	17,0	45,2	54,2	50,0	49,8	49,2
>=100.000	28,6	39,0	61,0	49,7	50,0	49,6	

Lecture : En 2020, 20,3 % des maires de communes de moins de 100 habitants étaient des femmes avant les élections et 22,5 % après les élections.

selon la fonction exécutive exercée et selon le type de territoire des communes

Élections 2020	Type de territoire de la commune	Maires	1er adjoints	2ème adjoints	Autres adjoints	Conseillers sans fonction	Ensemble
Avant	Ensemble	17,0	29,1	37,8	43,3	43,1	39,9
	Rurale éloignée très peu dense	19,4	25,8	30,6	31,6	35,9	32,6
	Rurale éloignée peu dense	15,7	27,8	37,1	38,0	41,7	38,1
	Rurale périphérique très peu dense	19,2	27,0	31,1	34,5	36,0	33,0
	Rurale périphérique peu dense	17,1	28,6	37,2	40,0	43,0	39,4
	Bourg	13,1	33,8	46,1	44,8	47,2	44,6
	Petite ville	10,5	40,1	50,4	46,3	48,5	46,4
	Urbaine périphérique peu dense	13,2	34,1	46,8	46,4	48,0	45,2
	Urbaine dense	14,3	36,3	51,4	48,2	49,2	47,1
Urbaine très dense	17,8	41,5	53,5	48,9	48,8	47,8	
Après	Ensemble	19,8	33,3	42,2	44,6	45,0	42,4
	Rurale éloignée très peu dense	21,7	29,3	33,3	36,2	38,7	35,7
	Rurale éloignée peu dense	18,9	32,9	42,2	39,9	44,4	41,3
	Rurale périphérique très peu dense	21,2	30,1	33,9	35,4	38,8	35,9
	Rurale périphérique peu dense	19,7	33,1	42,8	41,5	45,5	42,3
	Bourg	16,5	38,9	49,1	46,8	48,9	46,5
	Petite ville	19,2	38,4	56,7	47,9	49,7	48,0
	Urbaine périphérique peu dense	18,7	38,8	52,8	46,5	49,1	46,9
	Urbaine dense	17,8	40,1	56,8	48,5	49,8	48,2
Urbaine très dense	18,9	46,3	53,3	49,7	49,8	48,9	

Lecture : En 2020, 19,4 % des maires de communes rurales éloignées très peu denses étaient des femmes avant les élections et 21,7 % après les élections.

Source : DGCL. Données : RNE ; Ministère de l'Intérieur-DMAT-BEEP

**Part des femmes avant et après les élections de 2020,
selon la fonction exécutive exercée et selon la région**

Élections 2020	Régions	Maires	1er adjoints	2ème adjoints	Autres adjoints	Conseillers sans fonction	Ensemble	
Avant	FM + DOM	17,0	29,1	37,8	43,3	43,1	39,9	
	Auvergne-Rhône-Alpes	17,8	31,0	40,2	42,9	44,6	41,4	
	Bourgogne-Franche-Comté	17,9	27,1	33,3	39,8	39,5	36,2	
	Bretagne	17,8	36,0	43,8	45,6	47,5	44,8	
	Centre-Val de Loire	19,7	32,5	39,3	43,2	44,0	41,1	
	Corse	12,5	24,0	32,8	43,6	40,6	36,2	
	Grand Est	14,2	25,0	33,0	41,5	39,2	35,8	
	Guadeloupe	28,1	21,9	56,3	53,0	49,1	48,5	
	Guyane	20,0	38,9	42,9	50,5	50,3	48,5	
	Hauts-de-France	15,2	27,0	34,1	44,0	41,8	38,5	
	La Réunion	4,2	33,3	65,2	49,8	48,0	47,3	
	Martinique	5,9	45,7	46,9	50,5	48,7	47,4	
	Mayotte	11,8	18,8	64,7	47,7	49,0	47,1	
	Normandie	18,5	29,2	37,4	40,4	41,8	39,0	
	Nouvelle-Aquitaine	17,8	30,1	39,3	42,4	44,2	40,8	
	Occitanie	16,5	29,7	37,5	42,0	42,8	39,3	
	Pays de la Loire	16,7	32,1	45,4	44,1	46,3	43,6	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16,5	27,7	43,1	45,9	46,3	43,3		
Île-de-France	20,5	35,0	47,8	47,3	46,9	45,1		
Après	FM + DOM	19,8	33,3	42,2	44,6	45,0	42,4	
	Auvergne-Rhône-Alpes	21,2	35,5	44,1	44,8	46,5	43,8	
	Bourgogne-Franche-Comté	20,3	30,3	37,9	40,4	41,9	38,8	
	Bretagne	21,0	41,3	49,6	46,5	49,2	46,9	
	Centre-Val de Loire	22,6	35,1	45,7	43,4	45,8	43,3	
	Corse	12,3	26,3	40,1	40,8	41,3	37,4	
	Grand Est	17,2	28,8	36,1	43,1	41,6	38,5	
	Guadeloupe	21,9	50,0	50,0	49,3	49,6	48,6	
	Guyane	22,7	33,3	50,0	51,7	49,1	48,1	
	Hauts-de-France	17,6	30,5	40,9	44,0	43,6	40,8	
	La Réunion	16,7	37,5	62,5	48,3	50,3	48,9	
	Martinique	10,3	34,5	65,5	49,4	48,6	47,7	
	Mayotte	non renseigné						
	Normandie	21,2	35,0	42,9	44,0	44,7	42,3	
	Nouvelle-Aquitaine	21,9	34,0	45,6	43,7	45,9	43,3	
	Occitanie	19,0	33,7	41,1	43,6	45,0	41,9	
	Pays de la Loire	20,5	38,8	48,6	45,6	48,9	46,4	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19,0	33,2	47,5	47,1	47,0	44,7		
Île-de-France	21,9	42,1	44,8	48,8	48,5	46,8		

Lecture : En 2020, 17,8 % des maires de communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes étaient des femmes avant les élections et 21,2 % après les élections.

Source : DGCL. Données : RNE ; Ministère de l'Intérieur-DMAT-BEEP